

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Produit : AUDACIA CAPITAL INNOVATION IR (le « **Produit** »)

Code ISIN : Part A : FR00140116Q1 - Part B : FR00140116R9

Initiateur du Produit : Audacia, SA au capital de 624 486,75 euros, dont le siège social est situé 58 rue d'Hauteville – 75010 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 492 471 792 (la « **Société de Gestion** »), agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») sous le numéro GP-09000025, et membre de l'Association Française de Gestion – Site internet : <https://www.audacia.fr> – Tél : 01 56 43 48 00.

Autorité de contrôle : AMF

Date de production du document : 25 septembre 2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds Commun de Placement dans l'Innovation de droit français répondant à la qualification de FIA au sens de l'article L.214-24 III du Code monétaire et financier constitué sous la forme d'une copropriété d'instruments financiers et de dépôts.

Durée : Le Fonds est créé pour une durée de huit (8) ans prenant fin le 31 décembre 2033, sauf les cas de dissolution anticipée visés à l'article 28 du Règlement. Cette durée peut être prorogée sur décision de la Société de Gestion par période d'une (1) année et au maximum deux (2) fois, soit au plus jusqu'au 31 décembre 2035. Toute prorogation sera portée à la connaissance du Dépositaire.

Objectifs : Le Fonds a pour objectif de gestion la constitution d'un portefeuille de participations diversifiées principalement détenues dans des entreprises à caractère innovant

Le Fonds a pour objectif d'investir 90% des sommes collectées dans des entreprises à caractère innovant, qui seront éligibles au Quota Réglementaire (tel que ce terme est défini à l'article 4.1.1. du Règlement) répondant aux contraintes de l'article L. 214-30 du CMF et ayant leur siège dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales (ci-après le « **Quota** »).

Ainsi, le Fonds pourra investir, selon les circonstances, dans le cadre d'un investissement dans une société donnée, être amené à souscrire des actions de préférence pouvant avoir un impact négatif sur la performance de l'investissement réalisé par lui dans la société en question (voir article 4.1.3 du Règlement).

Les prises de participation seront réalisées dans des secteurs à perspective de forte valeur ajoutée.

Le Fonds interviendra principalement dans des sociétés non cotées innovantes par rapport aux standards du marché, en capitalisant notamment sur l'expertise d'Audacia sur les innovations industrielles (ex : nucléaire, quantique), IA, décarbonation, santé ainsi que tout secteur à potentiel d'innovation.

Le Fonds cible exclusivement des sociétés éligibles au **Quota** étant précisé qu'il s'attachera autant que possible à prendre des participations dans des entreprises ayant produit un prototype ou un premier démonstrateur, permettant d'envisager le meilleur couple rendement/risque pour les Porteurs de Parts.

Le Fonds pourra également investir dans des sociétés innovantes cotées, étant précisé que pour celles qui sont cotées au moment de l'investissement initial du Fonds, elles devront, pour être éligibles au **Quota**, respecter les conditions prévues à l'article L.214-30 du CMF et tout particulièrement celle du Règlement.

Affectation des revenus : capitalisation

Affectation des plus ou moins-values : Capitalisation et Distribution (à l'issue de la période de détention fiscale obligatoire).

Fréquence de valorisation : En vue du calcul de la valeur liquidative des parts prévu à l'article 13.2, la Société de Gestion procède à l'évaluation de l'actif net du Fonds à la fin de chaque exercice comptable. Cette évaluation annuelle est effectuée sous le contrôle du Commissaire aux Comptes. L'actif net du Fonds est déterminé en déduisant de la valeur des actifs du Fonds (telle que déterminée selon les modalités du présent article 13) notamment le passif exigible du Fonds et la valeur de la Provision pour Boni de Liquidation.

Investisseurs visés : Le Produit est à destination d'une clientèle non professionnelle pouvant effectuer une souscription supérieure ou égale à cinq mille euros (5.000 euros). Le Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur placement avant un délai de neuf (7 et 1+1) années. En outre, les investisseurs doivent être conscients qu'ils peuvent perdre le montant total de leur investissement. En souscrivant ou en acquérant des parts, tout souscripteur est exposé à certains risques, tels que décrit à la rubrique « Profil de risque ». En particulier, les investisseurs doivent être conscients qu'ils peuvent perdre le montant total de leur investissement.

Assurances (avantages et coûts) : N/A

Dépositaire : CACEIS BANK

Modalités d'obtention d'information sur le produit financier : Le Règlement, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles, en français, sur simple demande écrite, gratuitement, à l'adresse : service-investisseurs@audacia.fr et sur place à l'adresse suivante : AUDACIA, 58 rue d'Hauteville, 75010 Paris.



QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risques

A risque plus faible (axé sur la sécurité)
Rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé (haute tolérance au risque)
Rendement potentiellement plus élevé



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la durée de vie du Fonds jusqu'à la clôture de sa liquidation.

L'indicateur synthétique de risque (l'« SRI ») part de l'hypothèse que vous conservez le Produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de huit (8 et 1+1) ans. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. SRI permet d'apprécier le niveau de risque du Produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part à vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. En effet, le Produit présente un risque élevé de perte en capital, notamment du fait de l'investissement en titres non cotés sur un marché réglementé et dont la valorisation est annuelle. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 6, dans le sens où il est très probable que la capacité de la Société à vous payer en soit affectée.

Le profil de risque et de performance du Produit est lié à la capacité de la Société de Gestion de sélectionner des participations mettant en œuvre des stratégies offrant un profil de rendement/risque attractif. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Garantie : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

En particulier, les principaux facteurs de risque du Produit non pris en compte par l'indicateur sont :

- **Risque de perte totale ou partielle du capital :** la matérialisation de ce risque, inhérent à tout investissement en capital, pourra résulter notamment d'une évaluation imprécise de la santé financière des participations investies, de leur capacité à mener à bien leur développement ou encore de leur positionnement dans leur marché. Aucune garantie en capital n'est proposée ;
- **Risque lié aux entreprises éligibles au Quota :** la performance du Fonds dépendra en grande partie du succès des entreprises innovantes dans lesquelles le portefeuille est investi. L'évolution de ces sociétés pourrait être affectée par des facteurs défavorables (développement des produits, conditions de marché, concurrence, etc.) et en conséquence entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque de taux :** Les liquidités non investies dans des titres de sociétés pourront être investies en supports monétaires et/ou obligataires pouvant connaître une variation des taux. En cas d'évolution défavorable des taux, la valeur liquidative du Fonds pourra être impactée négativement.
- **Risque lié au blocage des demandes de rachat :** Le rachat des parts par le Fonds est bloqué pendant la durée de vie du Fonds, définie à l'article 8 du Règlement, sauf cas de rachats anticipés dans les cas prévus par le Règlement du Fonds. Il est rappelé que le Fonds a une durée de vie limitée prenant fin en principe au plus tard le 31 décembre 2034. Bien que la Société de gestion fasse ses meilleurs efforts pour que les actifs du Fonds soient tous cédés au plus tard à cette date, il ne peut être exclu que certains actifs ne trouvent pas d'acquéreur ou d'acquéreur dans des conditions jugées comme étant dans le meilleur intérêt des porteurs de parts du Fonds. Aussi, il ne peut être exclu que le Fonds voit sa durée de vie étendue pour les motifs évoqués.

La liste détaillée des risques liés au Produit figure dans le Règlement du fonds. Le Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si la Société n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement.

Le SRI ne tient pas compte du traitement fiscal du Produit selon la situation patrimoniale et fiscale de l'investisseur visé.

Scénarios de performances

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 5 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter.

Investissement de 5.000€		8 ans
Scénarios		(Période de détention recommandée)
Scenario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2.500 €
	Rendement annuel moyen	-9,4%%
Scenario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3.050 €
	Rendement annuel moyen	-6,8%
Scenario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.049 €
	Rendement annuel moyen	0,1%
Scenario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.501 €
	Rendement annuel moyen	6,0%

Scénarios de performance (défavorable, intermédiaire, favorable) se basant sur un échantillon de performances de FCPI, au 10^e, 50^e, 90^e centiles de performance.

*La durée recommandée d'investissement est de 8 ans. Cette durée est renouvelable deux fois pour un délai supplémentaire d'une année, soit 7 et renouvelable 1+1 ans.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de la performance du marché et de la durée de détention de votre investissement.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte des situations où nous ne pourrions pas vous payer.

Il n'est pas facile de sortir de ce Produit. En conséquence, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la période de détention recommandée. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du Produit avant échéance, ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI LA SOCIÉTÉ DE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?



Audacia est une société de gestion de portefeuille agréée et soumise au contrôle de l'AMF. A ce titre, la Société de Gestion doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres réglementaires.

La défaillance de la Société de Gestion ne devrait pas avoir d'incidence sur les actifs de la Société et donc sur le Produit dans la mesure où la garde et la conservation des actifs sont en effet assurés par la Société de Gestion. En revanche, l'investissement dans le Produit ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. Le remboursement de votre investissement, la performance, et le retour sur votre investissement ne sont en aucun cas garantis.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au Produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielle. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 5.000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps : le distributeur qui vous commercialise le fonds ou qui vous fournit des conseils en investissement peut vous demander de payer des coûts supplémentaires. Lorsque c'est le cas, il vous informera des coûts et vous exposera leur incidence sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 5.000 € Scénario intermédiaire	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée 8 ans
Coûts totaux	1 200 €
Incidence sur le rendement (Réduction du rendement par an)*	3,1%

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Composition des coûts : Le tableau ci-dessous indique (i) l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée, et (ii) la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts		
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée maximum (jusqu'à 5 % pour le distributeur)	5%
	Coûts de sortie	0%
Coûts récurrents prélevés chaque année	Coûts de transaction de portefeuille	0%
	Frais de gestion maximum	3%
	<u>dont rémunération des intermédiaires chargés de la commercialisation</u>	1,20%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	0%
	Carried Interest	20% des produits bruts et plus values brutes du fonds.
Coûts Indirects	PME	5% max * (up front – en une seule fois)

*les frais propres au fonctionnement du Fonds (et notamment : CAC – dépositaire, etc.) seront payés par la Société de Gestion.

Le montant total des commissions perçues par Audacia et les distributeurs du fonds, n'excèdera pas, conformément à l'arrêté du 11 juin 2018 pris en application du deuxième alinéa du VII de l'article 199 terdecies-0 A du Code général des impôts :

- un plafond d'un montant égal à 30% (TTC) des souscriptions réalisées par les Souscripteurs dans le fonds sur l'ensemble de la durée maximale de détention des titres ;
- un sous-plafond d'un montant égal à 5% (TTC) perçus directement ou indirectement auprès des entreprises cibles des investissements ;
- un sous-plafond d'un montant égal à 12% (TTC) pendant les trois premières années suivant la souscription ;
- un sous-plafond d'un montant égal à 3% (TTC) par an à compter de la quatrième année suivant la souscription.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme dans la mesure où la période de détention recommandée est de dix (8 et renouvelable 1+1 ans au minimum). Cette période est adaptée à la nature des investissements sous-jacents du Produit et aux durées de période d'investissement potentielles dans les participations.

Les porteurs de parts ne peuvent demander le rachat de celles-ci pendant toute la durée de vie du Fonds, soit jusqu'au 31/12/2035 (8 et renouvelable 1+1 ans au minimum) conformément à l'article 8 du Règlement).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant le produit ou la conduite de la Société de Gestion peut être soumise à la Société de Gestion à l'adresse suivante :

- Par courrier, à l'adresse suivante : Audacia – 58 rue d'Hauteville – 75010 Paris
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : reclamation@audacia.fr
- Par téléphone, au numéro suivant : 01-56-43-48-00

La Société de Gestion s'engage d'une part, à accuser réception de la réclamation dans un délai de dix jours ouvrables, sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai et d'autre part, à répondre à la réclamation dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception de celle-ci, sauf circonstances particulières dûment justifiées. La Société de Gestion répondra à toutes demandes d'information des clients sur le déroulement du traitement de leurs réclamations.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Informations sur les modalités de rachat : fonds fermés.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Produit : Le Document d'Information Clé (DIC), le règlement de la Société seront accessibles sur simple demande faite auprès de la Société de Gestion. Ces documents pourront vous être adressés sous forme électronique.

Informations contenues dans le DIC : La responsabilité de la Société de Gestion ne pourra être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes de la documentation légale et réglementaire de la Société. Les informations clés ici fournies sont exactes et à jour de la date d'édition du présent document.

Informations sur la finance durable : Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.audacia.fr/>. Le produit financier est classifié article 8 au sens du Règlement SFDR et ne poursuit pas d'objectif durable.

Recours auprès du médiateur de l'AMF : Dans le cas où une réclamation auprès de la Société de Gestion ne fournit pas de solution, ou en cas d'insatisfaction des réponses apportées à votre réclamation, vous pourrez saisir le Médiateur de l'AMF :

- Par courrier, à l'adresse suivante : Médiateur – Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02
- Par courrier électronique, en remplissant directement sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers le formulaire de demande de médiation figurant à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org> – rubrique « médiateur »

